
Charte d'adhésion au Programme « Entreprises engagées pour la nature »

Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur



Les scientifiques de l'IPBES ont identifié cinq causes principales de perte de biodiversité : le changement d'usage des terres et des mers (y compris l'artificialisation), la surexploitation des ressources, le changement climatique, les pollutions et les espèces exotiques envahissantes. Ces pressions sont étroitement liées aux activités économiques. Parallèlement, le développement des activités humaines dépend d'une biodiversité en bonne santé. Dans ce contexte, il est important que les acteurs privés se mobilisent pour préserver la biodiversité et s'engagent dans des pratiques durables afin de garantir leur résilience à long terme. En intégrant la biodiversité dans leurs stratégies, les entreprises peuvent à la fois réduire leurs impacts négatifs, comprendre les risques associés et saisir des opportunités en étant porteuses de solutions innovantes pour relever ces défis.

Du littoral méditerranéen jusqu'aux sommets alpins, une multitude d'habitats remarquablement diversifiés, façonnés par les influences climatiques méditerranéenne et alpine et des substrats géologiques variés, sont présents en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette mosaïque écologique accueille une exceptionnelle diversité en espèces faunistiques et floristiques. Comme partout ailleurs sur la planète, les 5 pressions majeures reconnues comme responsables du déclin de la biodiversité à l'échelle mondiale s'exercent sur le territoire régional. Elles impactent les écosystèmes et les services essentiels qu'ils rendent. Ainsi, plus de 20 800 ha d'espaces naturels agricoles et forestiers ont été consommés en région de 2009 et 2024 (l'équivalent de 29 700 terrains de football) ; 24 % du territoire est fortement impacté par la pollution lumineuse en cœur de nuit ; 33 espèces animales et 143 espèces végétales exotiques envahissantes sont présentes et la température moyenne régionale a augmenté de + 2,3°C depuis les années soixante.

Nous, entreprises signataires, reconnaissons notre responsabilité sociétale et environnementale ainsi que notre rôle clé dans la préservation de la biodiversité et le bien-être des générations futures.

En cohérence avec la Stratégie régionale pour la biodiversité, nous sommes conscientes de la nécessité de promouvoir des pratiques environnementales responsables et de devenir actrices du changement à travers des actions concrètes en faveur de la biodiversité.

Cette charte reflète la volonté de placer la nature au cœur de la société et de mobiliser les entreprises pour réduire leurs impacts, préserver la biodiversité et renforcer la résilience de leur territoire.

Plus précisément, nous, entreprises signataires de la Charte, nous engageons à :

1. Analyser nos impacts et dépendances vis-à-vis de la biodiversité
2. Mettre en œuvre des actions concrètes pour éviter, réduire nos impacts et développer des actions favorables à la biodiversité, en construisant un plan d'action dans un délai d'1 an maximum selon les critères Spécifique, Mesurable, Additionnel et pertinent, Réaliste, Temporellement encadré (SMART)
3. Impliquer nos collaborateurs, clients et partenaires dans la construction et la mise en œuvre du plan d'action
4. Prendre en compte la biodiversité dans le développement de notre stratégie d'entreprise, tout au long de la chaîne de valeur, en accord avec les objectifs de la Stratégie régionale pour la biodiversité
5. Informer, former et impliquer les collaborateurs pour en faire des acteurs engagés dans la préservation de la biodiversité
6. Mobiliser les ressources et les moyens humains et financiers pour mettre en œuvre le plan d'action et en assurer le suivi
7. Dialoguer avec l'Agence Régionale de la Biodiversité et de l'environnement et l'ensemble de nos parties prenantes, notamment celles du territoire, au sujet des attentes, des impacts, des actions et des progrès de l'entreprise.

Nous sommes Ambassadrices de la biodiversité

Par la signature de cette charte, nous devenons ambassadeurs de la biodiversité Région Sud et valorisons autour de nous, auprès de nos partenaires, clients, réseaux, les actions menées au sein de notre entreprise mais également du programme Entreprises Engagées pour la Nature, dans l'objectif de poursuivre la mobilisation de la société en faveur de la nature !

En signant cette charte, nous consentons au traitement, à la collecte et au stockage de nos données personnelles conformément au RGPD¹ et devenons adhérents au programme « Entreprises engagées pour la nature »².

Nom de l'entreprise :

Signature du responsable
de l'entreprise :

Contact dans l'entreprise si différent :

Nom du Responsable de l'entreprise :

Fonction :

Date :

¹ RGPD : Je reconnais que les informations recueillies dans le cadre du programme Entreprises Engagées pour la Nature feront l'objet d'un traitement informatique destiné à accompagner et suivre mon engagement dans le programme. Je reconnais avoir volontairement donné ces informations. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'ARBE Région Sud. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : l'Office Français de la Biodiversité et les Agences Régionales de la Biodiversité. Les données seront conservées pendant deux ans.

² L'entreprise en signant cette charte intègre la première étape d'adhésion du programme Entreprises engagées pour la nature. Les étapes suivantes se déroulent de la manière suivante : l'entreprise s'engage à déposer (dans un délai d'un an après la date de son adhésion) un plan d'action d'une durée de 2 ou 4 ans. Celui-ci fera l'objet d'une analyse selon des critères SMART et d'une relecture par un jury représenté par 3 collègues (autorités publiques, ONG/associations, représentants d'entreprises/fédérations). Suite à la validation de son plan d'action, l'entreprise sera invitée tous les 2 ans à compléter un rapport de suivi de la mise en œuvre de son plan d'action et recevra un rapport d'évaluation intégrant des recommandations lui permettant de progresser dans une démarche d'amélioration continue.

Un programme
pilote par

